



## Budget Primitif 2024

\*\*\*\*\*

### Présentation brève et synthétique

Le budget de l'année 2024 se construit dans un environnement complexe.

En effet, l'exercice budgétaire 2024 doit tenir compte d'un contexte international complexe qui impactera l'équation financière des communes à moyen et long terme.

Le budget de l'année 2024 reste marqué par une inflation qui reste élevée.

Les dépenses de personnel continuent d'augmenter du fait de la hausse du point d'indice, du SMIC et d'autres mesures catégorielles prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.

#### **Le cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 10 avril 2024. Il peut être consulté sur simple demande au service des finances de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant ou améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en recourant à l'emprunt de manière raisonnable ;

- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la région...
- assumer les conséquences financières de la crise sanitaire et anticiper les événements futurs ;
- prendre en compte la hausse du coût des matières premières ;
- maintenir les taux d'imposition communaux ;
- réaliser les investissements indispensables à la commune et demander des subventions pour divers projets.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les charges générales ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I- LE CONTEXTE FINANCIER ET ECONOMIQUE NATIONAL et INTERNATIONAL**

- Sur le plan national :

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers le projet de loi de finances continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable. L'inflation généralisée, continue d'impacter grandement les services municipaux à commencer par l'envolée des coûts de l'alimentation et de l'énergie.

De plus, l'environnement géopolitique néfaste lié au conflit en Ukraine, ne cesse de modifier les perspectives en ce début d'année pour les pays de la zone euro et la France en particulier.

Notre système économique et financier demeure in fine fragilisé.

Pour la France, 2024 est marquée par une progression de la croissance dopée par le plan de relance.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré sur la base des éléments suivants :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 0.8 %
- Inflation prévisionnelle : + 2.5 %
- Déficit public : 4.4 % du PIB en 2024 (5.5% en 2023).

Il est fort probable que ces données seront ajustées compte tenu de la situation actuelle.

Les principales mesures concernant les collectivités locales issues de la Loi de Finances 2024, sont les suivantes :

- Revalorisation globale de la dotation générale de fonctionnement par rapport au montant de 2023.
- Soutien budgétaire avec des autres concours financiers de l'Etat aux collectivités (dotations et subventions).
- Obligation des « Budgets Verts » dans les communes de plus de 3500 habitants.
- Les Zones de Revitalisation Rurale refondues.

- Sur le plan local :

Nombre d'habitants au 01/01/2024 (sources INSEE) : 3 024 (2 944 au 01/01/2023).

- Depuis 2014, l'objectif a été de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement afin de retrouver une bonne situation financière permettant de relancer les investissements nécessaires à la commune.
- La sortie du réseau d'alerte financier a été confirmée en 2018. L'objectif est de pérenniser la situation et de ne pas laisser s'envoler les dépenses de fonctionnement.
- La situation financière de la commune, qui s'était améliorée, a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le coût de la crise a lourdement pesé sur nos capacités d'investissement. Nous retrouvons progressivement, année après année nos capacités d'investissement.
- Pas de hausse des taux d'impôts en 2024 (conforme à ceux de 2023).

## **II- PRIORITÉS DU BUDGET :**

- Recours à l'emprunt de manière maîtrisée.
- Gérer et contenir l'évolution de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la hausse du coût des matières premières, appelle à une réflexion pour réduire d'autres dépenses ou trouver de nouvelles recettes.
- Une politique d'investissement soutenue pour répondre aux besoins de la population.
- Prévenir les conséquences financières liées à l'inflation.

## **III- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (produits des services, loyers communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 4 301 003.97 €

### RECETTES :

- ✓ Hausse des produits de services
- ✓ Hausse du produit des impôts
- ✓ Augmentation des dotations de l'Etat augmentation des prestations CAF

DEPENSES :

- ✓ Poursuite d'un contrôle stricte des dépenses de fonctionnement et notamment des charges à caractère général.  
Ce contrôle se poursuivra au regard de la hausse du coût des matières premières.
- ✓ Maîtrise de la masse salariale grâce au non remplacement systématique de personnel partant à la retraite mais tenant compte de la hausse du SMIC, de la revalorisation des carrières de catégorie C,
- ✓ Prévion de virement à la section d'investissement pour améliorer notre autofinancement.
- ✓ Maintien de niveau de services publics de qualité.

**Tableaux synthétiques comparatif 2023 (BP+DM) 2024**  
DEPENSES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation
011- charges à caractère général	918 283.00	983 258.00	1 013 614.31	1 084 505.15	+ 6.99 %
012- charges de personnel	2 301 400.00	2 372 000.00	2 503 000.00	2 585 033.29	+ 3.28 %
014 – Atténuation de produits			5 600.00	2 600.00	-53.57%
042- opérations d'ordres	6 203.30	6 203.31	6 203.31	6 203.30	-
65- Autres charges de gestion courante	172 000.00	181 590.00	192 802.69	147 050.00	- 23.73 %
66- charges financières	58 000.00	55 000.00	66 000.00	63 000.00	- 4.55 %
67-Charges exceptionnelles	8 900.00	18 100.00	130.00	150.00	+15.38 %
022-dépenses imprévues	7 000.00	5 329.17	7 000.00	1 000.00	- 85.71 %
023-virement à la section d'investissement	727 300.00	634 000.00	932 327.69	411 462.23	-55.87 %
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 465 583.00</b>	<b>3 615 277.17</b>	<b>3 788 147.00</b>	<b>3 883 338.44</b>	<b>+ 2.51 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 199 086.30</b>	<b>4 255 480.48</b>	<b>4 726 678.00</b>	<b>4 301 003.97</b>	<b>-9.00 %</b>

## RECETTES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation
013- atténuation de charges	105 000.00	40 000.00	65 000.00	45 000.00	-30.77 %
042 – opérations d’ordres	27 400.00	25 000.00	25 000.00	20 000.00	-20.00%
70 – produit des services	258 946.01	310 500.00	328 000.00	309 500.00	+ 5.64 %
73 – impôts et taxes	2 334 879.00	2 451 800.00	2 529 665.30	2 647 952.97	+ 4.68 %
74 – Dotations et participations	406 739.00	389 838.00	370 000.00	463 551.00	+25.28 %
75 – autres produits de gestion courante	88 000.00	75 000.00	118 434.00	115 000.00	-2.90 %
77 – produits exceptionnels	0.00	2 000.00			-
002 – excédent reporté	978 122.29	961 342.48	1 290 578.70	700 000.00	-45.76 %
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	3 193 564.01	3 269 138.00	3 411 099.30	3 581 003.97	+4.98 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 199 086.30</b>	<b>4 255 480.48</b>	<b>4 726 678.00</b>	<b>4 301 003.97</b>	<b>- 9.01 %</b>

### IV-SECTION D’INVESTISSEMENT :

#### Généralités :

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d’investissement de la commune regroupe :

- en recettes : Les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus, le FCTVA, les taxes d’urbanisme, les cessions de biens.
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La section d’investissement est équilibrée à hauteur 2 508 628.43 € (y compris les RAR 2023, c’est-à-dire les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2023).

#### DEPENSES :

- ✓ Favoriser les dépenses d’équipements
- ✓ Politique d’investissement dynamique avec du matériel et des équipements pour les différents services, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d’entretien de la voirie communale, des plans de

réseaux avec la DPVa, des équipements de voirie, des travaux sur le réseau pluvial, la rénovation du matériel informatique pour les écoles, du mobilier pour l'école et la cantine, des lampes led pour l'éclairage public, le diagnostic amiante, l'étanchéité des toitures sur les différents bâtiments communaux, des travaux de voiries, des détecteurs de fuite d'eau, l'aménagement du Moulin de Pizay, l'aménagement du jardin paysager, la mise en place d'un nouveau logiciel à destination du pôle famille...

**RECETTES :**

- ✓ FCTVA et taxes d'aménagement.
- ✓ Subventions du département, région et Etat. D'autres ont été demandées auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan de relance et à la Région, fonds verts.
- ✓ Fonds de concours DPVA, barbier...

**Tableaux synthétiques comparatif 2023 (BP+ DM) 2024 (y compris RAR) :**

**DEPENSES**

<b>Chapitres</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Variation</b>
040 – opérations d'ordre	27 400.00	25 000.00	25 000.00	20 000.00	-20.00%
10- dotations, fonds divers	0.00	0.00	0.00	0.00	-
16 – remboursement de la dette	395 000.00	322 000.00	243 000.00	240 000.00	-1.23 %
20 – immo incorporelles	33 848.00	58 040.00	22 319.51	20 760.00	-6.99 %
21- immo corporelles	202 859.49	205 198.95	236 610.01	197 909.63	-16.36 %
Opérations d'équipements	989 373.07	1 601 996.74	1 845 354.76	2 050 717.80	+11.29 %
Opérations patrimoniales	4 968.00	0.00	0.00	0.00	-
Déficit reporté	525 191.20	172 283.07	0.00	0.00	-
Opérations réelles	1 653 448.36	2 212 235.69	2 347 284.28	2 488 628.43	+ 6.02 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 178 639.76</b>	<b>2 384 518.76</b>	<b>2 372 284.28</b>	<b>2 508 628.43</b>	<b>+ 5.75 %</b>

**RECETTES**

<b>Chapitres</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Variation</b>
040 – opérations d'ordre	6 203.30	6 203.31	6 203.31	6 203.30	-
10- dotations, fonds divers	818 290.77	468 942.50	137 000.00	1 660 514.86	-
16 – emprunt	0	600 000.00	204 235.88	0.00	-
024- produit de cession	320 000.00	203 340.00	216 340.00	0.00	-
13 – subventions d'investissement	301 877.69	472 032.95	617 112.43	332 926.04	-46.05 %
Excédent reporté			253 264.97	97 521.97	-61.49%
Opérations patrimoniales	4 968.00				-
021 – Virement du fonctionnement	727 300.00	634 000.00	932 327.69	411 462.23	-55.87%
Opérations réelles	1 440 168.46	1 744 315.45	1 433 753.28	2 090 962.90	+45.84%
<b>TOTAL</b>	<b>2 178 639.76</b>	<b>2 384 518.76</b>	<b>2 372 284.28</b>	<b>2 508 628.43</b>	<b>+5.75%</b>

#### IV- TAUX D'IMPOSITION :

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Bases	Produits	
<b>Foncier Bâti</b>	31.72 (1)	31.72 (1)	31.72	31.72	5 991 000	1 900 345	
<b>Foncier non B</b>	75.31	75.31	75.31	75.31	120 100	90 447	
<b>Taxe d'habita</b>	0.00	0.00	13.31	13.31	1 749 000	232 792	
			<b>TOTAUX</b>				<b>2 223 584</b>

(1) Dont transfert du taux départemental : 15.49 %

#### V- RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES – RATIOS		VALEURS	Moyennes de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 284.17	724.00
2	Produit des impositions directes / population	753.31	397.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 415.68	896.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	661.85	292.00
5	Encours de dette/ population	741.95	720.00
6	DGF / population	47.05	150.00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.57 %	50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	116.90 %	89.20 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57.82 %	32.60 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	57.77 %	80.30%

#### VI-INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE :

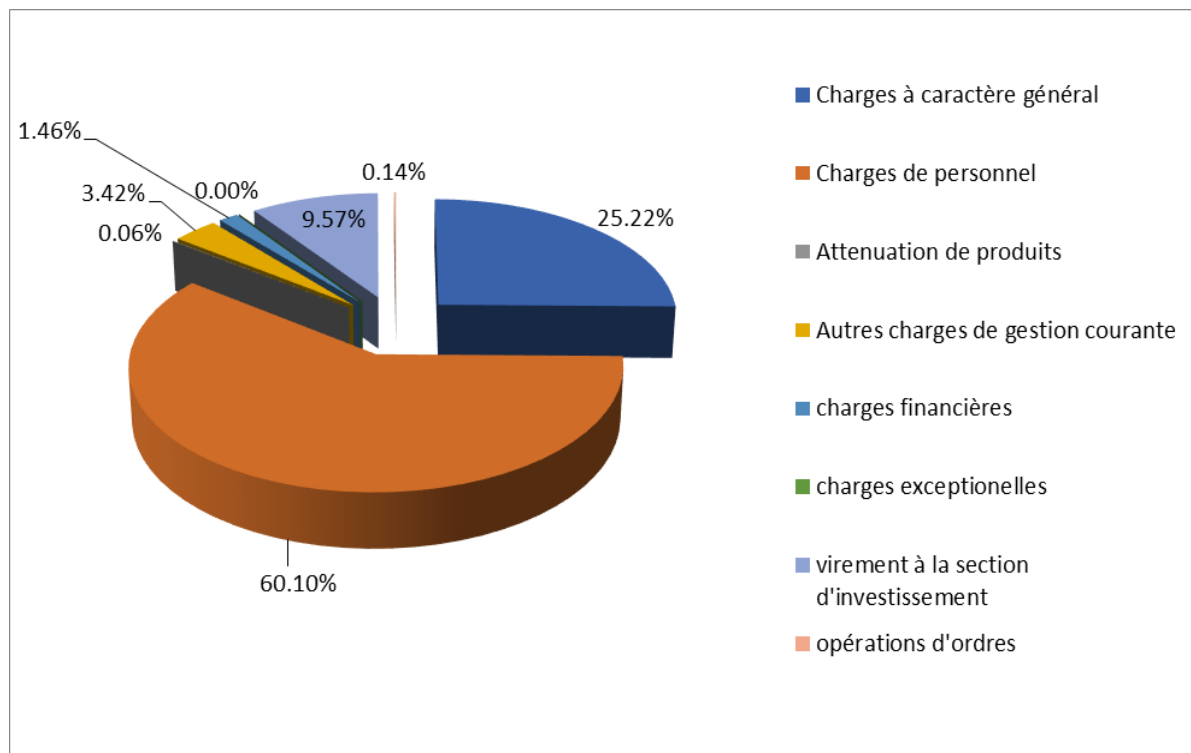
	BP 2021	BP2022	BP2023	BP 2024	Variation
<b>En cours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	2 614 516.61	2 219 937.50	2 501 945.02	2 243 671.65	-10.32 %
<b>Annuités d'emprunt</b>	451 382.89	367 006.42	296 057.61	291 873.86	-1.41%
<b>Dont intérêt</b>	56 803.78	50 013.94	56 433.61	53 147.22	-5.82%
<b>Dont capital</b>	394 579.11	316 992.48	239 624.00	238 726.64	-0.37%

#### VII- MASSE SALARIALE (budget communal) :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/0/2023	Au 01/01/2024
Emplois permanents à temps complet	44	44	42	47	46	44	44	36
Emplois permanents à temps incomplet	2.85	2	3.65	1.95	2	2.90	2.90	6.90
Emplois non permanents en (ETP à partir de 2022)	20	15	17	18	14	12.15	17	17
<b>TOTAL</b>	66.85	61	62.65	66.95	62	59.05	63.90	59.90

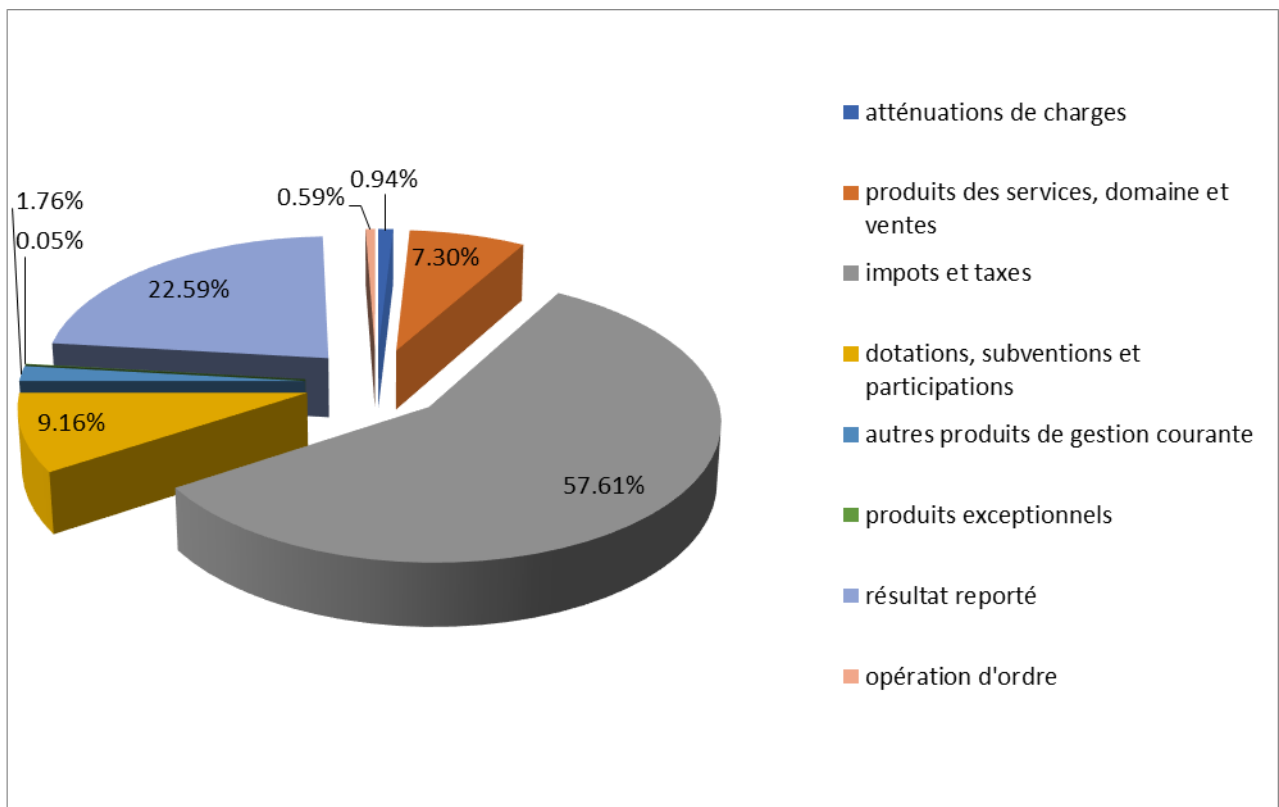
## VIII- DONNEES SYNTHETIQUES (Budgets totaux comprenant opérations réelles et opérations d'ordres)

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 301 003.97 €

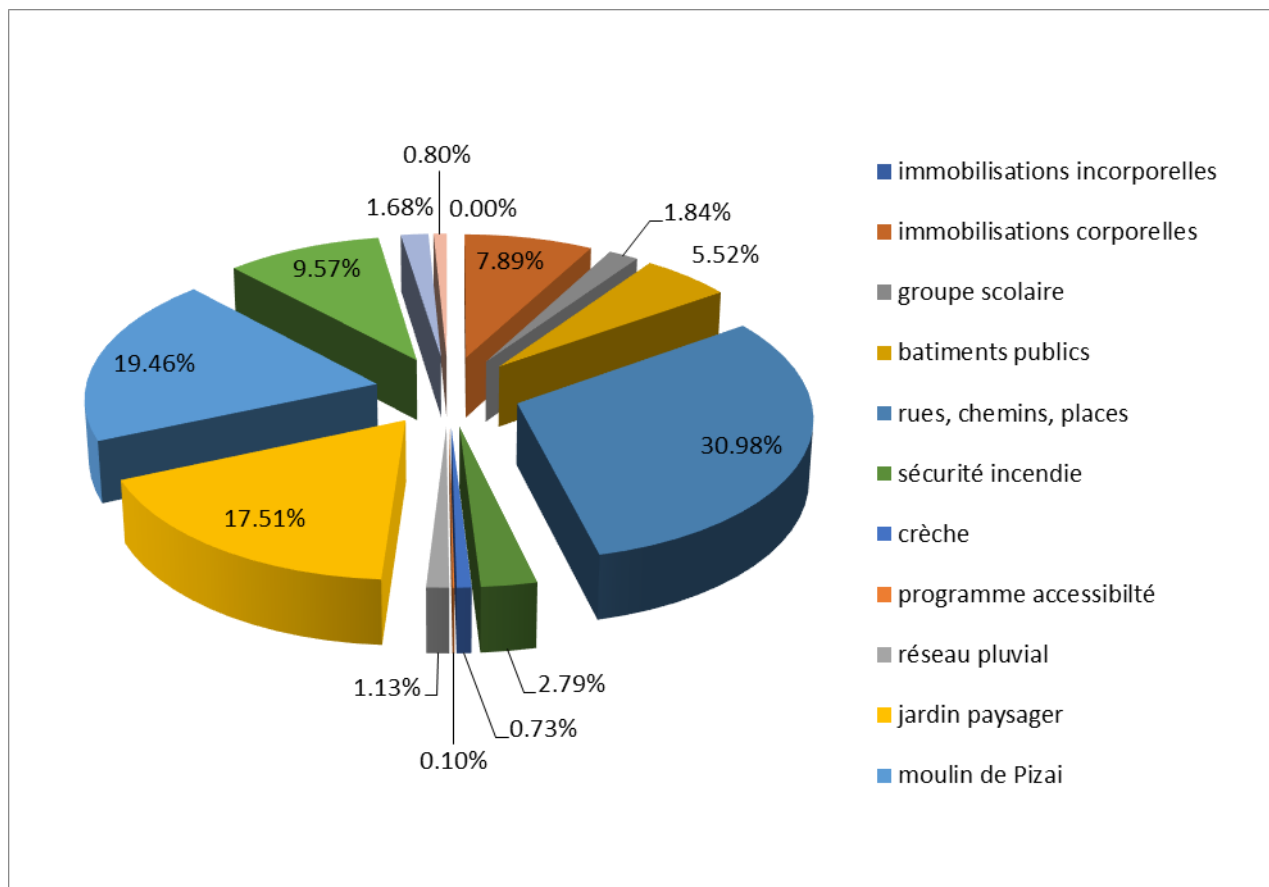




REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 301 003.97 €



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 2 508 628.43 € (avec RAR)



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 2 508 628.43 € (avec RAR)

